

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 10 Décembre 2024 à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine ROY, Présidente. **Date convocation : 04 Décembre 2024. Présents :** BARBIER Daniel, BERNARD Colette, BORNET Carole, CAILLOT Daniel, COLAS David, DAGUIN Gérard, DUMONT Sylvie, ESCURAT Elisabeth, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, HOURCABIE Guy, LEMOINE Fernand, MONNETTE Jean-Marie, MOREAUX Jacques, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Barbara, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Éric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine. **Excusés :** CLAVEL Eric (pouvoir à Forest JY.), FONGARO Laurent, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, JAMET Christine, JOACHIM Mélanie (pouvoir à Rollin P.), LEROY Anne, LOUHET Damien, MARTIN Michel (pouvoir à Roy R.), MOREAU Alain (pouvoir à Moreaux J.), **Absents :** AUGER Catherine, BARBIER Roger, BOUILLON Sandra, BOUZOUOLA Yasmina, MAZOIRE Guy, SAURAT Jean-François.
Secrétaire de séance : SIMONNET Pascale En exercice : 44. Présents : 28. Votants : 32

18. Solidarité territoriale : Fonds de concours 2025 : validation des dossiers – Rapporteur P. THEVENET

La Communauté de Communes Sud Nivernais (CCSN), par l'instauration d'un fonds de concours communautaire, a la volonté d'accompagner ses 16 communes de moins de 1 000 habitants (population municipale) dans leurs projets n'entrant pas dans les critères du contrat-cadre de partenariat entre le Conseil Départemental de la Nièvre et la CCSN.

Ce fonds de concours, mis en place depuis 2019, est doté d'une enveloppe de 150 000 € pour l'année 2025, et est mis en œuvre dans le cadre du règlement adopté par le Conseil le 25 juin 2019 et révisé le 23 mars 2021.

Les communes ont été invitées à proposer leurs projets pour l'année 2025.

À cette date, 14 demandes de fonds de concours ont été reçues.

Ces demandes ont été présentées au Bureau communautaire le 26 novembre 2024 qui a émis un avis favorable.

Aussi, dans le cadre des dispositions de l'article L5214-16 du CGCT et du règlement révisé du fonds de concours, il est proposé au Conseil d'attribuer les fonds de concours suivants :

Intitulé du projet	Commune	Budget prévisionnel HT	Fonds de concours
<i>Rénovation de la salle polyvalente</i>	Devay	91 457,78 €	12 500,00 €
<i>Réhabilitation de la salle des fêtes</i>	La Fermeté	656 380,00 €	12 500,00 €
<i>Réhabilitation de la salle polyvalente et rénovation énergétique du bâtiment</i>	Champvert	224 000,00 €	12 500,00 €
Agrandissement du cimetière	Toury-Lurcy	20 300,00 €	10 150,00 €
Rénovation de l'atelier communal	Fleury-sur-Loire	9 037,29 €	4 518,64 €
Sécurisation de l'aire de jeux	Béard	5 356,00 €	2 678,00 €
Réfection de revêtements de trottoirs route de Dornes	Lucenay-lès-Aix	24 827,80 €	12 413,90 €
Réfection du chauffage électrique de la salle des fêtes	Saint-Ouen-sur-Loire	10 401,00 €	5 200,50 €
Réparation de la cloche de l'église	Saint-Germain-Chassenay	7 589,00 €	3 794,50 €
Réfection de la couverture de l'église	Druy-Parigny	23 619,45 €	11 809,72 €
<i>Remplacement chaudière, installation de robinets thermostatiques et isolation des combles</i>	Verneuil	62 917,49 €	12 500,00 €
Extension du Fablab	Sougy-sur-Loire	14 300,00 €	7 150,00 €
Réfection d'une partie de la toiture de la maison au 7, rue du Vernoux	Avril-sur-Loire	21 237,50 €	10 536,25 €

<i>Rénovation énergétique de la salle des fêtes</i>	<i>Cossaye</i>	105 473,83 €	12 500,00 €
TOTAL	14 projets	1 276 897,14 €	130 751,51 €

**En italique les projets présentés également au fonds PCAET*

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **De valider**, dans le cadre du règlement d'attribution, les 14 projets présentés ;
- **D'attribuer** les fonds de concours suivant le tableau ci-dessus ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tout document se référant à ce dossier

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Fait à Decize, Le 10 Décembre 2024

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 12/12/2024
Et de la publication le 12/12/2024

La Présidente

La Présidente,



R. ROY